

3 décembre 2013

12 h • Rassemblement devant le tribunal de Grande Instance d'Orléans

20 h • Film « *Enfants Valises* » au cinéma des Carmes, en présence du réalisateur, Xavier de Lauzanne.



COUR D'APPEL D'ORLEANS
TRIBUNAL POUR ENFANTS

JUGEMENT EN ASSISTANCE EDUCATIVE

ORDONNE la clôture du dossier en assistance éducative,
« (...) le jeune apparaît à l'audience étonnamment décontracté, souriant et serein (...) »
« (...) dont la minorité n'est pas morphologiquement manifeste (...) »
« (...) l'examen osseux réalisé laisse subsister des doutes (...) »

LA VULNÉRABILITÉ NE SE JUGE PAS SUR L'APPARENCE

Oui! LES MINEURS ONT BESOIN DE L'ASSISTANCE ÉDUCATIVE !

L'INTÉRÊT SUPÉRIEUR DES ENFANTS DOIT PRIMER SUR TOUTE AUTRE CONSIDÉRATION.
UN MINEUR ISOLÉ ÉTRANGER EST AVANT TOUTE CHOSE UN MINEUR EN DANGER.

Dominique Baudis, Défenseur des droits, décembre 2012

Oui! LES JEUNES ISOLÉS ONT BESOIN D'AIDE SOCIALE !

Par arrêté du 17 octobre 2013, le Conseil général du Loiret « met fin à tout nouvel accueil des jeunes isolés étrangers par le service d'Aide sociale à l'Enfance dans le Loiret ». Ce refus d'aide sociale est contraire aux obligations du Conseil Général et à la convention des droits de l'enfant.



Collectif de soutien aux Mineurs Isolés Étrangers du Loiret

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE